

QUESTION A MME LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

Question orale sur l'amélioration de l'attribution des fonds LEADER

Lors de la rencontre régionale LEADER organisée le 17 septembre 2018 par la Région, la présidente de la région a mis en avant la position des Pays de la Loire comme 1ère région française pour le nombre de dossiers déposés par les Groupes d'Action Locale (GAL). Cette position montre l'importance prise par les fonds européens LEADER pour les collectivités, les associations et les entreprises de nos territoires pour mutualiser et innover en premier lieu pour le développement économique puis, pour la transition énergétique et l'environnement. Les fonds LEADER, animés par les 27 GAL de la région, sont devenus des outils incontournables du développement des territoires ruraux en particulier.

Pourtant, les difficultés de gestion des dossiers conduisent à une paralysie du système comme l'ont souligné les GAL dans leur contribution à la région en date d'août dernier.

En effet, si les fonds LEADER attribués à notre région pour la période 2014 à 2020 représentent presque 45 millions d'euros, ce sont 23 millions d'euros qui ont été sélectionnés ou programmés fin 2017.

A cette même période, moins de 1 % des aides avaient été payées hors animation-gestion et préparation des dossiers.

Si la région Pays de la Loire revoit l'organisation du traitement des dossiers et a renforcé les moyens par le renouvellement des quatre postes de renfort et la création d'un poste de gestionnaire, ceux-ci ne suffiront pas à permettre aux territoires de la région de bénéficier de ces fonds européens pourtant mis à disposition d'ici à 2020. En effet, les GAL évaluent à 1000 les projets potentiels d'ici à 2020.

L'équité des territoires, en particulier à destination des territoires ruraux, est au centre des débats politiques nationaux depuis plusieurs mois. L'Europe offre la possibilité de dynamiser les secteurs de notre région les plus éloignés des services publics et des voies de communication. Or, ces fonds sont sous-utilisés. Cette situation inadmissible doit évoluer puisque la France se situe au 27^e rang sur 28 des pays utilisateurs des fonds LEADER.

Madame la présidente, nous vous demandons :

- si la Région considère les fonds LEADER comme une priorité pour servir de levier au développement des territoires ruraux ;
- comment elle compte affecter les moyens de gestion en conséquence, en lien avec les services de l'Etat et les Groupes d'Action Locale ?

Merci pour vos éclaircissements.

Lucie ETONNO
Conseillère régionale

